

Aide aux projets territoriaux de lecture publique

Annexe 1 - Extraits du manifeste de l'UNESCO sur la lecture publique

Les missions-clés de la bibliothèque publique relatives à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture sont les suivantes :

1. créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge,
2. soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux,
3. fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative,
4. stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes,
5. développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques,
6. assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle,
7. développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle,
8. soutenir la tradition orale,
9. assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités territoriales,
10. fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats,
11. faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique,
12. soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.